

Lyon : avec de faux diplômes, il est recruté comme infirmier pendant la crise du coronavirus



- 15 MAI 2020 A 11:23
- PAR JUSTIN BOCHE

Un homme de 24 ans a été arrêté à Lyon ce mercredi. Il aurait falsifié ses diplômes pour être recruté en tant qu'infirmier et aurait volé du matériel médical durant ses différentes missions.

Le 13 mai dernier, la Sûreté départementale du Rhône engageait une enquête préliminaire sur instructions du parquet du tribunal judiciaire de Lyon sur les agissements d'un Lyonnais de 24 ans, embauché en qualité d'infirmier dans une clinique de l'agglomération lyonnaise. Cette clinique avait déterminé que cet homme avait fourni de faux diplômes et de faux titres pour obtenir cet emploi. Depuis quelque temps des doutes avaient été émis par des personnels soignants qui avaient constaté le comportement "parfois inadapté ou déplacé du suspect", indique la police.

Les premières investigations menées permettaient de confirmer ces faits. Il avait suivi les deux premiers mois de première année à la faculté de médecine Claude Bernard à Lyon et avait obtenu un certificat de scolarité avant d'abandonner ses études après

deux mois de scolarité et de falsifier ce certificat pour prouver une inscription en 2e, 3e, 4e et 5e année.

Formellement identifié, il était localisé et interpellé dans la journée sur son lieu de travail, un EHPAD du 7e arrondissement de Lyon où il avait été embauché en qualité d'aide-soignant. Placé en garde à vue et entendu, il a reconnu les faits et expliqué qu'il avait en effet fourni de faux certificats de scolarité se faisant passer pour un étudiant en 5e année de médecine. Lors de la fouille de son véhicule, un carton de blouses jetables était découvert. Il s'avérait qu'il avait dérobé ce carton récemment, durant la période de crise sanitaire, à une clinique lyonnaise dans laquelle il avait travaillé. Il reconnaissait aussi avoir fourni à plusieurs EHPAD et une agence d'intérim un curriculum vitae mensonger certifiant d'expériences en réanimation, urgences et chirurgie notamment et précisait la liste des établissements dans lesquels il avait exercé sur la base de ces faux documents. Quatre plaintes (dont celle de la société d'intérim) ont d'ores et déjà été enregistrées.

Il a été libéré à l'issue de sa garde à vue. L'enquête se poursuit, notamment pour élargir les recherches dans des établissements où il est susceptible d'avoir exercé illégalement.